Université Grenoble Alpes

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 23 mars 2023, 16h

Président de séance			
David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Virgile CHASSAGNON	X		
Benjamin CROSS	X		
Raphaële GERMI			Jean BRETON
Pascale HOFFMANN			
Thierry KLEIN	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI			
Catherine ORSINI-SAILLET	X		
Zineb SIMEU-ABAZI			
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL			
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER			
Jean-Yves TIZOT			
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA			

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ			
Damien DELAYE			
Souad HOUAMA			
Cédric LAURENT		X	
Marie-Carmen MOLINA	X		

Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
En attente d'une désignation par la Région (T)			
En attente d'une désignation par la Région (S)			
Véronique GHIGLIONE (T)			
En attente d'une suppléante			
Marc FRUSTIE			
Stéphane JULIOT			

Collège D : Étudiants			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Alma BENECH (T)			
Chloé THEVENIEAU (S)			
Moira BIAUX (T)			
Nina TEULON (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)			
Mathilde BLANC (S)			
Léa DISSART (T)			
Pierre FERNANDES DA COSTA (S)			
Adèle FABRE (T)			
Haiban Aladel ALSHOUNI (S)			
Gabriel FAUVARQUE (T)			
Lucas DO NASCIMENTO (S)			
Enzo GILLET-LACOSTE (T)			
Timothée TOUCHET (S)			
Emile HEYBERGER (T)			
Félix SAUVOUREL (S)			
Nicolas HOGREL (T)			
Manon BOURET (S)			

Collège D : Étudiants (suite)			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Charles-Antoine JOURNET (T)			
Jules TERRIER (S)			
Emeraude KABARE (T)			
Volodia BARRIERE BEDNAREK (S)			
Siham KERBOUA (T)			
Siège de suppléant vacant			
Emmy MARC (T)			
Robinson ROSSI (S)			
Simon NOGARET (T)			
Siège de suppléant vacant			
Amina OUMEDDOUR (T)			
Siège de suppléant vacant			
Amaury PELLOUX-GERVAIS (T)			
Hanane BOURKHA (S)			
Emma VASSAL (T)			
Elisa NAUDIN (S)			
Anthony YOUSSEF (T)			
Siège de suppléant vacant			

Invités permanents			
Invité·e	**Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Véronique-Aurélie BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements	X	
Lionel BRUNI	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation		X
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS	Directrice de la DEFI	X	
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)			
Invité·e	**Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI	X	
Agnès BORGIA	Directrice de la DESMAP		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Aurélien LIGNEREUX	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Irène LAURENT	Directrice des études second cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINNET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

Invités ponctuels			
Invité·e	**Présentation/Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Paul MAGNAND	Retour sur la commission pédagogique relative à l'évaluation des enseignements		X

La séance du 16 mars 2023 a dû être annulée en raison du nombre insuffisant de membres présents ou représentés ne permettant pas de satisfaire à la condition de quorum.
Conformément à l'article 79 des statuts de l'UGA, la commission a été convoquée pour le même ordre du jour le 23 mars 2023 sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum.

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

ORDRE DU JOUR

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 2 février 2023**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative à l'évaluation des enseignements**
4. **Approbation du texte de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l’offre de formation accréditée**
5. **Approbation du calendrier pédagogique 2023-2024**
6. **Désignation d’un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant**
7. **Questions diverses**

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
   → présenté par David DECHENAUD
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 2 février 2023**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative à l'évaluation des enseignements**
4. **Approbation du texte de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'offre de formation accréditée**
5. **Approbation du calendrier pédagogique 2023-2024**
6. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant**
7. **Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Retour sur les 19 et 20 décembre 2022 suite à la demande d'un élu**
  - **+ de 40 examens, dont la majorité en STS (notamment santé)**
  - **Un nombre très important de cours**

  Exemple : + de 400h dans les bâtiments de l'IUT2

Université Grenoble Alpes

Appel à Manifestation d'Intérêt Compétences et Métiers d'Avenir

Levées 2 et 3

Thématiques levée du 5 juillet 2022

- Bioproduction « IBES - Innovative Biohealth Education School », porteur Jean-Luc Lenormand, établissement coordonnateur UGA – 4 partenaires (Adlin, Ouat!SA, G-INP-UGA, GEM), budget 2,8ME dont 2,6 ME pour UGA HEC

- Electronique « FAME - formation et attractivité des métiers de l'électronique », porteur Emmanuel Pistono, établissement coordonnateur UGA – 6 partenaires (G-INP-UGA, CMQ, CEA, Schneider E, Soitec, ST micro) – budget 5,4ME dont 3 ME pour UGA HEC

Dossiers en phase d'instruction

Thématiques levée 2 novembre 2022

- Cloud «latêtedanslesnuages@UGA », porteuse Fabienne Boyer, établissement coordonnateur UGA, 14 partenaires GINP-UGA,GIP FIPAG, GRETA Ardèche-Drôme, CNAlps, CEA, INRIA, VATES, VERKOR, DELL Technologies, CGI, PADOK, ORANGE, AVISTO, OW2 , budget 5,9 ME dont 3,5 ME pour UGA HEC

- Plate-forme de formation sur données de santé
- « PFDS »,porteur Davide Bucci, établissement coordonnateur UGA, 3 partenaires Grenoble INP-UGA, CHU Grenoble Alpes, MEDICALPS, budget 4,5ME dont pour UGA HEC 1,8 ME

Thématique au fil de l'eau 2023

- Nucléaire , coordonnateur Frédéric MAYET (Phitem, fac des sciences UGA) – partenaires pressentis UGA, GINP-UGA,GIP FIPAG, INSTN, CEA

Bioproduction « IBES »

Filiarisation	• Formation de nouveaux spécialistes par l'adaptation de modules pédagogiques pré-existants • Niveau L : UEs remaniées DLST et labellisées « bioproduction » pour en renforcer la visibilité, création L3 « Bioproduction et Biothérapie » avec stage de 4 mois • L ingeniérie santé : introduction de modules de formations progressifs • Niveau M : création de modules, expérimentation sur équipements, bourses master, lien GEM • Niveau D : création modules spécifiques pour doctorants IBES, bourses CIFRE
Moyens techniques et modalités pédagogiques	• mise en place de plateformes technologiques adaptées aux problématiques de la (bio)production et des biothérapies • -renforcement plateaux techniques existants, achats de nouveaux équipements • Classes inversées, cours multimedia, wooclap, plate-forme SIDES NG
Actions de promotion des métiers	• communication active sur les actions du projet IBES • Information dès L1 sur les filières bioproduction et les métiers issus de ces filières ; • forum des Licences Pro et Master • Association anciens étudiants, linkedIn, congrès, forums, liens industriels via conseils de perfectionnement
Formation continue et FTLV	• L'ouverture des filières aux salariés et aux demandeurs d'emploi • - développement d'enseignements en mode hybride (contenus en ligne)pour les aspects disciplinaires associés à des stages expérimentaux sur les plateformes technologiques ou format masterclass/workshops • offres de formation expérimentale sur les plateaux techniques aboutiront à une certification
Moyens demandés associés aux actions*	• 4 CDD (1IR, 1IE, 1 TECH plate-forme, 0,5 TECH admin), missions, prestations services plate-formes

* pour UGA uniquement

Coût total du projet : 4,7 M€

Aide demandée pour le projet : 2,79 M€

	Aide demandée UGA EPE	Part UGA	Part INP
Investissement	0,76	0,60	0,05
Personnel	0,67	0,61	0,01
Fonctionnement	0,96	0,91	0,03
Frais généraux	0,21	0,19	0,01
Prestations de sce	0,19	0,19	
	2,79	2,50	0,10

Electronique « FAME »

Formation initiale	•Renforcement et transformation de bacs pro, BTS, BUT GEII, MP, Master Phitem, Phelma, ESISAR, Polytech,
Modalités pédagogiques	•développement de plateformes pédagogiques avec démonstrateurs d'applications industrielles •outils pédagogiques numériques (QCM sur plateforme pédagogique numérique, capsules vidéo, réalité virtuelle
Actions de promotion des métiers	•séances pédagogiques, séminaires et visites d'entreprises, stages d'observation, journées portes ouvertes, Fête de la Science, •Mallettes pédagogiques pour élèves second degré •présentations des entreprises ou des métiers au sein des établissements (e.g. pendant les « forums entreprises »), promotion des métiers et de leur féminisation
Formation continue et FTLV	•développement de formations continues ou par alternance (plutôt Greta et INP)
Moyens demandés associés aux actions*	•7 CDD (2IR, 3IE dont un médiateur scientifique et 2 alternants), missions

* pour UGA uniquement

Coût total du projet : 9,7 M€

Aide demandée pour le projet : 5,4 M€

	Aide demandée UGA EPE	Part UGA	Part INP
Investissement	0,8	0,29	0,2
Personnel	2,4	0,84	0,6
Fonctionnement	1,4	0,33	0,4
Frais généraux	0,4	0,11	0,15
	5,4	1,4	1,3

Cloud « latêtedanslesnuages@UGA »

Formation initiale niveau technicien et ingénieur	•Renforcement de modules existants axés cloud •Création de nouveaux modules de formation axés cloud
Offre de service « cloud pédagogique »	• Mise à disposition de plate-formes et expertise technique pour montage de projets pédagogiques
Actions de promotion des métiers	• Sensibilisation publics collèges et lycées
Sensibilisation public non expert	• MOOC, SPOC, guide de bonnes pratiques (lien CyberSkills et VerIT)
Formation continue et FTLV	• référencement de modules de master dans une plate-forme d'un autre projet partenaire pour montée en compétences (upskilling et reskilling)
Moyens demandés associés aux actions*	• 1 chef de projet, 1 chargé admin, 1 IE valorisation pédagogique, 2 IE, 1 IR profils techno

* pour UGA uniquement

Coût total du projet : 12,2 M€

Aide demandée pour le projet : 5,9 M€

	Aide demandée UGA EPE	Part UGA	Part INP
Investissement	1,33	1,3	0,03
Personnel	2,4	1,6	0,76
Fonctionnement	0,5	0,37	0,16
Frais généraux	0,3	0,26	0,07
	5,9	3,5	1,5

Données de santé « PFDS »

formation complète et sur mesure du numérique en santé, pour toutes les formations des PS (médecine, pharmacie, maïeutique, infirmiers, manipulateurs radio, kiné…). Et ouverte aux élèves ingénieurs	• simulation et mise en situation pratique • catalogue de supports pédagogiques pour les enseignants • plateforme de formation pratique en ligne pour les apprenants
Formation continue	•Création de modules •Mise à disposition d'un catalogue de supports de formation pratiques
Moyens demandés associés aux actions*	• 2 IE pédagogique, 1 chef de projet, 1 IE informatique, 1 data manager

* pour UGA uniquement

Coût total du projet : 8,9 M€

Aide demandée totale : 4,5 M€

	Aide demandée UGA EPE	Part UGA	Part INP
Investissement	0,15	0,15	0
Personnel	1,4	1,3	0,85
Fonctionnement	0,4	0,3	0,13
Frais généraux	0,15	0,08	0,07
	2,8	**1,8**	**1**

Présentation évolutions ODF Accréditée et Non Accréditée Pour 2023-2024 portées par les composantes rattachées à des CSPM

CFVU du 23 mars 2023

Modifications - ODF Accréditée - 2023-2024

Faculté Humanités, Santé, Sport, et Sociétés

STAPS

* **Suppression** LPro mention Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives Parcours Activités aquatiques.

Ecole Universitaire de Technologie

IUT de Valence :

- **Suppression** LPro mention Management des Activités Commerciales Parcours Actions de commercialisation des produits touristiques
- **Suppression** en Licence, mention économie et gestion Parcours Management, de la L3

IUT2 :

- **Suppression** LPro mention "Métiers de l'entrepreneuriat", parcours "Développement des entreprises en aménagement paysager » (Vienne)
- **Changement de l'intitulé de la spécialité de BUT** : Statistique et Informatique Décisionnelle **qui devient** Science des données. Par arrêté du 15/02/2023.

Et changement des intitulés des Parcours attachés, selon les annexes parues au BO du 09/03/2023 :
- Sciences des données : Visualisation, conception d'outils décisionnels qui devient Visualisation, conception d'outils décisionnels
- Sciences des données : Exploration et modélisation statistique qui devient Exploration et modélisation statistique

- **Suppression du DE** de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité animation socio-culturelle et éducative, mention animation sociale

Modifications - ODF Non Accréditée - 2023-2024

Faculté Humanités, Santé, Sport, et Sociétés

UFR Médecine

Changement d'intitulé du DU Sexualité, Contraception et IVG en Approfondissements des connaissances en santé sexuelle

UFR LLASIC

Suppression du DU agents 114

Ecole Universitaire de Technologie

IUT de Valence :

- **Suppression** DU Business Management, optionWine, Food and Heritage Tourism
- **Suppression** DU Etudes Technologiques Internationales

Evolution ODF Accréditée – Création - 2023-2024

Faculté Humanités, Santé, Sport, et Sociétés

STAPS

* **Création en Licence**, au sein de la mention STAPS : éducation et motricité? du Parcours « Parcours préparatoire au professorat des écoles » (PPPE), en L1 – STAPS (site de Valence)

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 2 février 2023**
   → présenté par David DECHENAUD
3. **Retour sur la commission pédagogique relative à l'évaluation des enseignements**
4. **Approbation du texte de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'offre de formation accréditée**
5. **Approbation du calendrier pédagogique 2023-2024**
6. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant**
7. **Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 2 février 2023

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 février 2023 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 2 février 2023 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	9
Membres représentés	1
Nombre de votants	10
Voix favorables	9
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 2 février 2023.

Cf. Annexe 1

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 2 février 2023
3. **Retour sur la commission pédagogique relative à l'évaluation des enseignements**
   → présenté par Fabrice MENARD
4. Approbation du texte de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'offre de formation accréditée
5. Approbation du calendrier pédagogique 2023-2024
6. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant
7. Questions diverses

L’évaluation des formations et des enseignements par l’étudiant

Paul Magnand – Fabrice Ménard

L’évaluation des enseignements par l’étudiant

Rappel (cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de L, de LP et de M)

« Article 15
Afin d'assurer l'amélioration continue des formations, des dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements sont mis en place selon des modalités définies par l'établissement pour lui permettre d'apprécier la pertinence de son offre de formation et d'évaluer la qualité de son offre ainsi que l'efficacité des innovations pédagogiques mises en œuvre au regard de la réussite des étudiants.

Ces dispositifs associent des représentants des secteurs professionnels concernés.

En particulier, ils comprennent une évaluation des formations et des enseignements auprès des étudiants, notamment au moyen d'enquêtes régulières. Cette évaluation, organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés, est mise en place sous la responsabilité du conseil académique de l'établissement.

[...]
La qualité du dispositif et des démarches d'évaluation mises en place par l'établissement fait l'objet de l'évaluation externe conduite par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ou par l'instance validée par celui-ci. [...] »

L’évaluation des enseignements par l’étudiant

Constats

- Le cadre national des diplômes de L, LP, M pose l’évaluation des enseignements par l’étudiant dans un ensemble de pratiques qui viennent construire « l’assurance qualité » des formations accréditées, et représente une façon, parmi d’autres, de marquer la prise en compte du point de vue de l’étudiant (par exemple, en complément de l’évaluation UGA des formations par les diplômés)
- Les résultats et leur usage font donc partie d’un tout plus large, ils permettent d’alimenter les conseils de perfectionnement, de préparer l’auto-évaluation, etc.

>> Comment faire d’une contrainte réglementaire, un instrument utile en vue de l’amélioration continue ?

1. l’évaluation des enseignements
2. l’offre de service aux composantes
3. les éléments de la cohérence globale de l’évaluation des enseignements

L’évaluation des enseignements par l’étudiant

Les différents types d’EEE

Modalité d’évaluation	Objet évalué	Intérêts	Points de vigilance	Mise en œuvre
Débat oral	L’enseignement dans son ensemble	Information qualitative Retour et droit de réponse de l’enseignant	Gestion des mécontents Risque émotionnel Preuve compliquée	Facile, à la fin d’un cours
Questionnaire anonyme non systématique	L’expérience étudiante, les problèmes à signaler	Facile à mettre en œuvre	Permet de rapporter des problèmes, mais nécessite d’enquêter	Facile à créer mais complexe à traiter par la suite (effet popcorn)
Questionnaire anonyme systématique	L’enseignement dans son ensemble	Collecte de nombreuses informations quantitatives permettant d’améliorer la formation Preuve facile	Confidentialité des résultats, possibles biais dans la formulation des questions	Plus complexe à créer, nécessite un accompagnement dans la formulation et la sélection de questions, etc. Souvent avec la mise en place d’un GT ou d’une commission
Observation in vivo	L’enseignement à un instant T	Collecte d’informations relevant d’une grille calibrée dont les indicateurs sont connus et considérés comme valides	Suppose que l’enseignant et les étudiants acceptent d’être observés, ne donne des informations que sur un instant T	Complexe à mettre en place, nécessite la formation d’un ou plusieurs personnels/enseignants à l’observation de classe et aux techniques de débriefing

L’évaluation des enseignements par l’étudiant

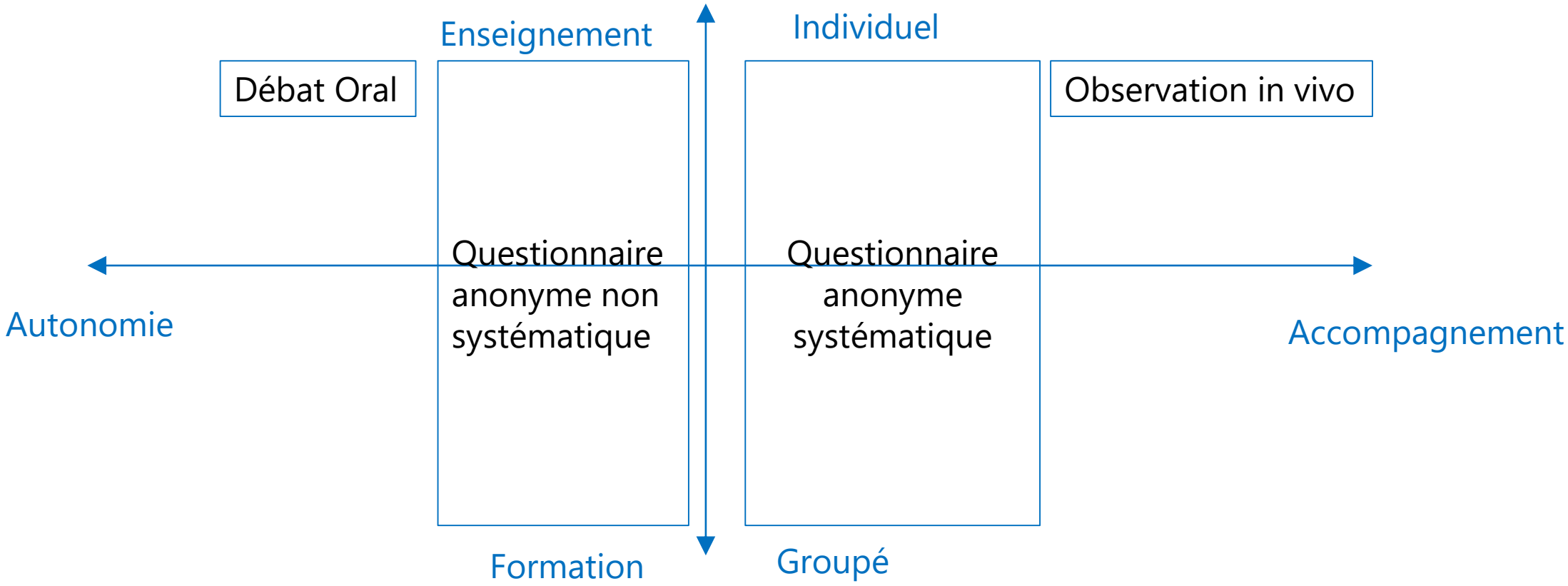

L’offre de service

Observatoire (DGD FORM) ou équivalent en établissement-composante

- Accompagnement déploiement
- Collecte des réponses
- Accompagnement analyse – mise en forme
- Stratégie de diffusion
- Stratégie d’exploitation
- Pas de niveau plus fin que l’UE.

DAPI - Perform

- Observation in vivo / Analyse approfondie (Pas de niveau plus haut que l’UE)
- Accompagnement au diagnostic
- Accompagnement à la remédiation après l’analyse des résultats d’une EEE
- Mise en place d’une banque de questions pour aider l’enseignant mettre en place une EEE en autonomie

L’offre de sercice

Schéma – Complémentarité de l’offre de service

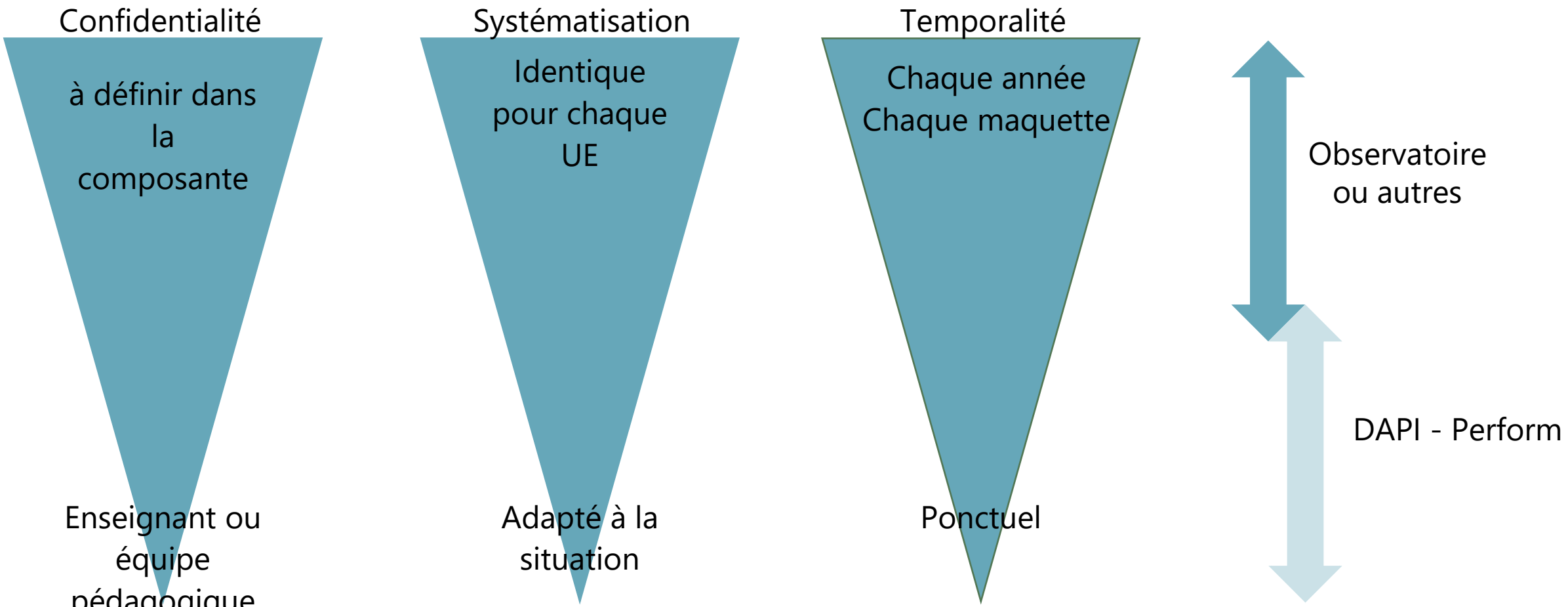

L’évaluation des enseignements par l’étudiant

Éléments de cohérence envisagés par la commission pédagogique 20 octobre 2022

Pour évaluer la cohérence globale des modalités d’évaluations des enseignements, la CFVU dispose des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les modalités de diffusion, les formats et les outils ?
- Les thèmes suivants sont-ils traités ?
    - Organisation pédagogique
    - Accompagnement pédagogique
    - Évaluation globale
    - Charge de travail étudiant
    - Contrôle des connaissances
- L’évaluation fait-elle l’objet d’un vote ou d’une validation collective ?
- Quelle est la méthode de traitement des champs libres (s’il y en a) ?
- Comment le respect du statut des enseignants est-il respecté/pris en compte (Confidentialité – Neutralité) ?
- Quels sont les objectifs visés par l’évaluation, et les usages ?

Cette évaluation de la cohérence des EEE peut se faire en même temps que celle des RDE

Jean BRETON : Qu'entend-on par « validation d'une évaluation », qu'elle soit collective ou non ? Est-ce que cela signifie qu'il faut faire valider le questionnaire ou le compte-rendu de débat par une instance ?

Fabrice MENARD : Il s'agit de s'assurer de l'approbation du contenu de l'évaluation par les enseignants concernés. Nous pensons notamment aux évaluations systématiques et automatiques en ligne dont l'enseignant pourrait ignorer le contenu. Il s'agit donc de veiller à une validation en amont par les enseignants, et non pas d'une validation des résultats d'une évaluation.

David DECHENAUD : Le contenu de l'évaluation peut être validé par l'équipe pédagogique ou par le conseil de la composante, selon les méthodes choisies. L'objectif est d'éviter une décision « top-down » non concertée. Il ne me semble pas nécessaire de formaliser cette validation par un compte-rendu de conseil d'UFR. Il s'agit d'inviter les composantes à veiller à ce que ces évaluations ne soient pas mises en place de manière autoritaire, sans discussion ouverte avec l'équipe pédagogique ou l'enseignant concerné.

Florence COURTOIS : Parfois les étudiants se plaignent de ne pas avoir accès aux résultats de ces évaluations. Il serait peut-être pertinent d'ajouter à cette liste de contrôle de cohérence une manière de s'assurer que le protocole d'évaluation est bien mis à disposition des étudiants et d'en préciser la forme. Le protocole doit-il être validé collectivement chaque année ou une seule fois par accréditation ? Quelle est la procédure en cas de modification ? Les enseignements d'accompagnement (par exemple « oui si ») font-ils également l'objet de ce type d'évaluation ?

David DECHENAUD : Nous pouvons demander à la composante, lorsqu'elle indiquera la manière dont elle procède, de décrire aussi la façon dont elle informe les usagers des résultats ; cela peut se traduire par une mise en ligne, ou par une présentation en conseil de perfectionnement. Par ailleurs, nous n'avons pas défini de temporalité car, pour certains enseignements, aucune évaluation n'est encore mise en place ; cependant, nous pourrions demander aux composantes d'exprimer leur temporalité. Je ne suis pas sûr que nous puissions cadrer cet aspect, mais il serait cohérent que la temporalité soit a minima à l'échelle d'une accréditation, voire deux fois par accréditation pour favoriser l'amélioration.

Florence COURTOIS : Cette notion est peut-être incluse dans la dernière partie concernant les objectifs visés par l'évaluation. Il est certain que deux évaluations par accréditation et une évaluation par an ne permettent pas de tirer le même enseignement pour l'amélioration des formations. Quoi qu'il en soit, il me semblerait pertinent d'intégrer cette notion de temporalité dans le contrôle de cohérence.

David DECHENAUD : Je suis d'accord, notamment sur le fait que les enseignements d'accompagnement n'ont pas la même finalité pédagogique, et qu'il serait pertinent de s'interroger sur d'éventuelles modalités d'évaluation différentes.

Philippe DESSUS : Je souhaite revenir sur la question de la mise en ligne des résultats. Pour éviter les inférences entre l'évaluation du cours et les données personnelles du travail de l'enseignant, il me semble nécessaire de veiller à une publication des résultats à une échelle suffisamment élevée.

David DECHENAUD : Je suis tout à fait d'accord. Le même type de question se pose au sujet des champs libres : faut-il en intégrer dans l'évaluation ? Faut-il ou non les filtrer pour protéger l'enseignant ? Par ailleurs, si nous ne nous saisissons pas de l'évaluation des enseigne-

ments par les étudiants, les étudiants le feront eux-mêmes : il existe déjà des sites et des forums sur lesquels les enseignants sont évalués de manière très crue. Les réseaux sociaux et le numérique rendent plus que jamais nécessaire la définition par l'université d'une méthode académique cadrée, cohérente, avec une diffusion maîtrisée des résultats.

Fabrice MENARD : Les résultats diffusés en ligne ne concernent que les enquêtes réalisées a minima à l'échelle d'une UE, et seulement si plusieurs enseignants participent à cette UE. Il convient effectivement de maintenir ces règles. Sauf erreur de ma part, l'obligation légale concerne uniquement les enseignements compris dans des maquettes ; par conséquent, les « oui si » ne relèvent pas de cette obligation réglementaire. Néanmoins, comme pour tous les dispositifs visant la réussite des étudiants, il est toujours intéressant d'avoir des indicateurs et des remontées pour améliorer le système et mesurer son efficacité. Concernant la temporalité, il me semble qu'il faut qu'un étudiant soit interrogé au moins une fois avant d'obtenir son diplôme. Naturellement, la fréquence et la régularité déterminent la pertinence de ces évaluations et facilite l'amélioration de la qualité de la formation.

Florence COURTOIS : Nous avons déjà un système d'évaluation pour les « oui si » par l'intermédiaire du groupe Réussite en licence, et je souhaitais m'assurer que ce ne serait pas redondant avec l'évaluation dont il est question aujourd'hui.

David DECHENAUD : Il faut effectivement veiller à ce que les évaluations ne soient pas redondantes : nous avons déjà des difficultés à obtenir une réponse de nos étudiants pour certaines enquêtes, donc le taux de réponse sera nul s'ils sont sollicités plusieurs fois sur des questions identiques.
Une fois les éléments de cohérence globale fixés, je propose un recensement des évaluations au sein des composantes via Sphinx. Les composantes académiques devront ensuite se saisir de cette question qui relève de leurs compétences statutaires, en invitant les composantes élémentaires à mettre en place ces évaluations ou à en faire évoluer les modalités, avec l'aide de la DAPI, de Perform et de l'observatoire de la DESMAP. Nous pourrons ainsi montrer au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) nos actions en faveur de la cohérence globale et les différentes réalisations faites au sein des structures – réalisations qu'il ne s'agit pas de bouleverser mais plutôt d'accompagner. Un premier état des lieux sera disponible à l'issue de la campagne des règlements des études et modalités de contrôle des connaissances.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 2 février 2023
3. Retour sur la commission pédagogique relative à l'évaluation des enseignements
4. Approbation du texte de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'offre de formation accréditée
   → présenté par David DECHENAUD
5. Approbation du calendrier pédagogique 2023-2024
6. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant
7. Questions diverses

Règles de cadrage MCCC

- **Validation des règles de cadrage MCCC de licence**
- **Validation des règles de cadrage MCCC de licence professionnelle**
- **Validation des règles de cadrage MCCC de master**

Les mises à jour au sein des documents ont été notifiées en jaune.

Les deux points de nouveauté concernent l'assiduité aux enseignements, ainsi que l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Assiduité aux enseignements
Proposition initiale, non soumise au vote

- **Proposition de rédaction dans la règle de cadrage des MCCC à destination des composantes :**

« S'agissant des enseignements à présence obligatoire (TD, TP, CM, conférences, séminaires, cours de langue), les règles relatives à l'assiduité sont définies au sein de chaque règlement des études, dans les conditions fixées ci-dessous :

- Les absences doivent être justifiées sous un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la reprise de l'étudiant, avec remise d'un justificatif.
- En cas d'absences injustifiées à plus d'un quart du volume total des enseignements à présence obligatoire, l'étudiant sera sanctionné selon la modalité fixée par la composante.

Une absence d'assiduité est autorisée pour les publics spécifiques.

Les absences justifiées dans le cadre de l'alternance sont celles prévues par le Code du Travail. L'alternant doit justifier par un document officiel toutes ses absences.

Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence. »

Evaluation des enseignements par les étudiants

Proposition initiale, non soumise au vote

- **Proposition de rédaction dans la règle de cadrage des MCCC à destination des composantes :**

« Afin de vérifier sous quelle forme et selon quelles modalités cette évaluation des enseignements par étudiants est réalisée, un questionnaire est à compléter par les enseignants au cours de l'année universitaire et au plus tard à la fin de cette dernière.

L'UGA préconise que cette évaluation s'effectue à la mention et qu'elle soit réalisée à minima annuellement. »

NB : le questionnaire mis en place pour la campagne RDE-MCCC 2023-2024 et à compléter par les composantes sera réalisé via l'outil Sphinx. Il se base sur le diaporama présenté en commission pédagogique de la CFVU. Les modalités de ce questionnaire seront portées à la connaissance des composantes et de leurs enseignants dans le mail de lancement de campagne de l'offre de formation accréditée.

L'information concernant l'évaluation des enseignements réalisée par les étudiants est reportée à l'article 19 des RDE (à destination des étudiants).

Benjamin CROSS : L'assiduité aux enseignements peut-elle être liée à l'assiduité aux examens (terminaux ou continus) ? Je pense notamment aux TP : la tolérance concernant l'assiduité n'aurait-elle pas pour conséquence d'autoriser les étudiants à ne pas être assidus à des contrôles continus qui auraient lieu en TP ?

David DECHENAUD : Par exemple, s'il y a 5 séances de TP, avec à chaque séance une évaluation, l'obligation d'assiduité peut porter sur les 5 séances sans compromis, c'est-à-dire avec une justification de toute absence quelle qu'elle soit. Si l'évaluation concerne la 2e et la 5e séance seulement, la présence peut être absolument obligatoire pour ces deux séances. Cette nouvelle règle relative à l'assiduité ne s'applique que pour les séances d'enseignement sans évaluation, qu'il s'agisse de contrôle continu ou d'examen terminal. Il nous faudra préciser cela dans la rédaction du cadrage.

Catherine ORSINI-SAILLET : La formulation concernant le délai pour justifier une absence ne me paraît pas correcte si l'on entend par-là qu'il est possible de laisser davantage de temps aux étudiants : « sous un délai maximum de 5 jours » signifie pour moi « 5 jours et pas davantage ».

David DECHENAUD : Effectivement, nous avons eu des difficultés à trouver une formulation. Pour certaines composantes, la justification doit être faite avant la fin du semestre, pour d'autres avant la fin de l'année. La règle proposée ici signifie qu'on ne peut pas laisser moins de 5 jours aux étudiants pour justifier leur absence. Il faudra que nous la formulions autrement.

Catherine ORSINI-SAILLET : Il me semble que la préconisation d'une évaluation annuelle entre en contradiction avec les deux évaluations maximum par accréditation évoquées précédemment. Un rythme annuel me paraît extrêmement contraignant et difficile à maintenir.

David DECHENAUD : L'échelle préconisée est la mention, mais il est possible de réaliser une évaluation plus fine, jusqu'à l'UE. En réalité, ce n'est pas la mention qui est évaluée, mais bien les enseignements, donc ce ne sera pas une évaluation pour toute une mention. L'objectif est d'avoir au niveau de chaque mention une description de la manière d'évaluer. Nous pouvons enlever la notion d'évaluation a minima annuelle, car ce serait effectivement difficile à tenir et pas forcément nécessaire, et indiquer que l'évaluation doit être effectuée plusieurs fois pendant une période d'accréditation. La règle serait peut-être plus pertinente ainsi.

Fabienne HANS : À quoi correspond le volume total des enseignements mentionné dans la diapositive concernant l'assiduité ? Au volume d'une UE, d'un semestre ou encore d'une année ?

David DECHENAUD : Nous entendons plutôt le quart du volume total de l'enseignement concerné, donc du TP et du TD, voire de certains CM en master. Si la composante veut être plus favorable à l'étudiant, elle le peut. Le cadre est difficile à définir et à exprimer car nous visons des situations trop exigeantes où l'étudiant est obligé d'être présent à toutes les séances, et obtient la note de 0 en cas d'absence. Il s'agit donc du volume de l'enseignement concerné par l'obligation d'assiduité. Nous avons recensé les situations concernées dans un grand fichier Excel, elles sont peu nombreuses et avec des sanctions très différentes. Il me semble important de préciser qu'aujourd'hui l'assiduité des élèves du secondaire ne fait plus l'objet de contrôle hors examens. Certains médecins et collègues m'ont indiqué souhaiter la suppression de l'obligation d'assiduité. Nous savons cependant que cette obligation est importante en premier cycle ; quant au second cycle, nous sommes parfois conduits à rendre l'assiduité obligatoire pour éviter qu'un collègue venu de loin s'adresse à une salle quasiment vide.

Assiduité aux enseignements
Proposition modifiée, soumise au vote

- **Proposition de rédaction dans la règle de cadrage des MCCC à destination des composantes :**

« La présente règle ne s'applique qu'aux **séances d'enseignement sans évaluation**, qu'il s'agisse de contrôle continu ou d'examen terminal.

S'agissant des enseignements à présence obligatoire (TD, TP, CM, conférences, séminaires, cours de langue), les règles relatives à l'assiduité sont définies au sein de chaque règlement des études, dans les conditions fixées ci-dessous :

- Par défaut, les absences doivent être justifiées dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la reprise de l'étudiant, avec remise d'un justificatif. La composante a la latitude d'allonger ce délai si elle l'estime utile (mais pas de le réduire).
- En cas d'absences injustifiées à plus d'un quart du volume total de l'enseignement concerné à présence obligatoire, l'étudiant sera sanctionné selon la modalité fixée par la composante.

Une absence d'assiduité est autorisée pour les publics spécifiques, sous réserve qu'ils soient reconnus en tant que tels par l'établissement et qu'ils fournissent une attestation justifiant cette dispense du fait de leur situation.*

Les absences justifiées dans le cadre de l'alternance sont celles prévues par le Code du Travail. L'alternant doit justifier par un document officiel toutes ses absences.

Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence. »

** Précision ajoutée postérieurement à la séance, dans l'objectif d'éviter les confusions.*

Evaluation des enseignements par les étudiants

Proposition modifiée, soumise au vote

- **Proposition de rédaction dans la règle de cadrage des MCCC à destination des composantes :**

« Afin de vérifier sous quelle forme et selon quelles modalités cette évaluation des enseignements par étudiants est réalisée, un questionnaire est à compléter par les enseignants au cours de l'année universitaire et au plus tard à la fin de cette dernière.

L'UGA préconise que cette évaluation s'effectue a minima à la mention et plusieurs fois au cours d'une période d'accréditation. »

NB : le questionnaire mis en place pour la campagne RDE-MCCC 2023-2024 et à compléter par les composantes sera réalisé via l'outil Sphinx. Il se base sur le diaporama présenté en commission pédagogique de la CFVU. Les modalités de ce questionnaire seront portées à la connaissance des composantes et de leurs enseignants dans le mail de lancement de campagne de l'offre de formation accréditée.

L'information concernant l'évaluation des enseignements réalisée par les étudiants est reportée à l'article 19 des RDE (à destination des étudiants).

- Délibérations -

Approbation du texte de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'offre de formation accréditée

Les deux nouvelles règles proposées pour le cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de licence, licence professionnelle et master appellent plusieurs demandes de modification :

- Assiduité aux enseignements :
  - Préciser que cette règle ne s'applique qu'aux séances d'enseignement sans évaluation, qu'il s'agisse de contrôle continu ou d'examen terminal.
  - Modifier la formulation fixant le délai pour justifier une absence afin d'indiquer que les composantes peuvent augmenter ce délai, et non le réduire.
  - Préciser que le taux d'absences injustifiées est calculé sur la base du volume total de l'enseignement concerné par l'évaluation.

- Évaluation des enseignements par les étudiants :
  - Préciser que l'évaluation peut être effectuée à une échelle plus réduite que la mention, avec la formulation « L'UGA préconise que cette évaluation s'effectue a minima à la mention ».
  - Modifier la fréquence de l'évaluation : plusieurs fois au cours d'une période d'accréditation au lieu d'une fois par an minimum.

Le texte de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'offre de formation accréditée, ainsi modifié, est soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	9
Membres représentés	1
Nombre de votants	10
Voix favorables	9
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le texte de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'offre de formation accréditée.

Cf. Annexes 2

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 2 février 2023**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative à l'évaluation des enseignements**
4. **Approbation du texte de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'offre de formation accréditée**
5. **Approbation du calendrier pédagogique 2023-2024**
   → présenté par David DECHENAUD
6. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant**
7. **Questions diverses**

Projet de calendrier pédagogique 2023-2024

SEPTEMBRE 2023		OCTOBRE 2023		NOVEMBRE 2023		DECEMBRE 2023		JANVIER 2024		FEVRIER 2024		MARS 2024		AVRIL 2024		MAI 2024		JUIN 2024		JUILLET 2024	
lundi	28-août	dimanche	1	mercredi	1 Toussaint	vendredi	1	lundi	1 Jour de l'an	jeudi	1	vendredi	1	lundi	1 Lundi de Pâ	mercredi	1 Fête travail	samedi	1	lundi	1
mardi	29-août	lundi	2	jeudi	2	samedi	2	mardi	2	vendredi	2	samedi	2	mardi	2	jeudi	2	dimanche	2	mardi	2
mercredi	30-août	mardi	3	vendredi	3	dimanche	3	mercredi	3	samedi	3	dimanche	3	mercredi	3	vendredi	3	lundi	3	mercredi	3
jeudi	31-août	mercredi	4	samedi	4	lundi	4	jeudi	4	dimanche	4	lundi	4	jeudi	4	samedi	4	mardi	4	jeudi	4
vendredi	1	jeudi	5	dimanche	5	mardi	5	vendredi	5	lundi	5	mardi	5	vendredi	5	dimanche	5	mercredi	5	vendredi	5
samedi	2	vendredi	6	lundi	6	mercredi	6	samedi	6	mardi	6	mercredi	6	samedi	6	lundi	6	jeudi	6	samedi	6
dimanche	3	samedi	7	mardi	7	jeudi	7	dimanche	7	mercredi	7	jeudi	8	dimanche	7	mardi	7	vendredi	7	dimanche	7
lundi	4	dimanche	8	mercredi	8	vendredi	8	lundi	8	jeudi	8	vendredi	8	lundi	8	mercredi	8 Vict 1945	samedi	8	lundi	8
mardi	5	lundi	9	jeudi	9	samedi	9	mardi	9	vendredi	9	samedi	9	mardi	9	jeudi	9 Ascension	dimanche	9	mardi	9
mercredi	6 Forum ETC	mardi	10	vendredi	10	dimanche	10	mercredi	10	samedi	10	dimanche	10	mercredi	10	vendredi	10	lundi	10	mercredi	10
jeudi	7	mercredi	11	samedi	11 Armistice	lundi	11	jeudi	11	dimanche	11	lundi	11	jeudi	11	samedi	11	mardi	11	jeudi	11
vendredi	8	jeudi	12	dimanche	12	mardi	12	vendredi	12	lundi	12	mardi	12	vendredi	12	dimanche	12	mercredi	12	vendredi	12
samedi	9	vendredi	13	lundi	13	mercredi	13	samedi	13	mardi	13	mercredi	13	samedi	13	lundi	13	jeudi	13	samedi	13
dimanche	10	samedi	14	mardi	14	jeudi	14	dimanche	14	mercredi	14	jeudi	14	dimanche	14	mardi	14	vendredi	14	dimanche	14 Fête nat.
lundi	11	dimanche	15	mercredi	15	vendredi	15	lundi	15	jeudi	15	vendredi	15	lundi	15	mercredi	15	samedi	15	lundi	15
mardi	12	lundi	16	jeudi	16	samedi	16	mardi	16	vendredi	16	samedi	16	mardi	16	jeudi	16	dimanche	16	mardi	16
mercredi	13	mardi	17	vendredi	17	dimanche	17	mercredi	17	samedi	17	dimanche	17	mercredi	17	vendredi	17	lundi	17	mercredi	17
jeudi	14	mercredi	18	samedi	18	lundi	18	jeudi	18	dimanche	18	lundi	18	jeudi	18	samedi	18	mardi	18	jeudi	18
vendredi	15	jeudi	19	dimanche	19	mardi	19	vendredi	19	lundi	19	mardi	19	vendredi	19	dimanche	19	mercredi	19	vendredi	19
samedi	16	vendredi	20	lundi	20	mercredi	20	samedi	20	mardi	20	mercredi	20	samedi	20	lundi	20 Lundi Pent	jeudi	20	samedi	20
dimanche	17	samedi	21	mardi	21	jeudi	21	dimanche	21	mercredi	21	jeudi	21	dimanche	21	mardi	21	vendredi	21	dimanche	21
lundi	18	dimanche	22	mercredi	22	vendredi	22	lundi	22	jeudi	22 Forum PE	vendredi	22	lundi	22	mercredi	22	samedi	22	lundi	22
mardi	19	lundi	23	jeudi	23	samedi	23	mardi	23 JDL	vendredi	23	samedi	23	mardi	23	jeudi	23	dimanche	23	mardi	23
mercredi	20	mardi	24	vendredi	24	dimanche	24	mercredi	24	samedi	24	dimanche	24	mercredi	24	vendredi	24	lundi	24	mercredi	24
jeudi	21	mercredi	25	samedi	25	lundi	25 Noël	jeudi	25	dimanche	25	lundi	25	jeudi	25	samedi	25	mardi	25	jeudi	25
vendredi	22	jeudi	26	dimanche	26	mardi	26	vendredi	26	lundi	26	mardi	26	vendredi	26	dimanche	26	mercredi	26	vendredi	26
samedi	23	vendredi	27	lundi	27	mercredi	27	samedi	27	mardi	27	mercredi	27	samedi	27	lundi	27	jeudi	27	samedi	27
dimanche	24	samedi	28	mardi	28	jeudi	28	dimanche	28	mercredi	28	jeudi	28	dimanche	28	mardi	28	vendredi	28	dimanche	28
lundi	25	dimanche	29	mercredi	29	vendredi	29	lundi	29	jeudi	29	vendredi	29	lundi	29	mercredi	29	samedi	29	lundi	29
mardi	26	lundi	30	jeudi	30	samedi	30	mardi	30			samedi	30	mardi	30	jeudi	30	dimanche	30	mardi	30
mercredi	27	mardi	31			dimanche	31	mercredi	31			dimanche	31 Pâques			vendredi	31			mercredi	31
jeudi	28																				
vendredi	29																				
samedi	30																				

Semaine d'accueil des L1
Forum ETC

Journée du lycéen

Forum poursuite d'études (Lpro, M)

Semaines projets

Semaines d'enseignement

Examens

INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES

JOURS FERIES

FERMETURES DE L'ÉTABLISSEMENT

Légende détaillée

Ce calendrier concerne les formations accréditées mais ne concerne pas les formations de santé

LEGENDE DES CODES COULEUR :

Semaine d'accueil des L1	Du lundi 04 septembre au vendredi 8 septembre 2023
Forum ETC	Le mercredi 6 septembre 2023
Journée du lycéen	Le mardi 23 janvier 2024
Forum poursuite d'études (Lpro, M)	Le jeudi 22 février 2024
Semaines projets :	Semaines communes pour faciliter la mise en œuvre de projets (transversaux) : **NB : il ne s'agit pas de semaines banalisées. Ces deux semaines communes sont un outil pour aider les composantes et les équipes pédagogiques qui le souhaitent à mettre en œuvre leurs projets pédagogiques transversaux (inter-département, inter-composantes) ou des projets pédagogiques qui nécessitent que les enseignements se fassent sur un agenda plus regroupé (pédagogie par projets, challenges, déplacements sur le terrain, etc.)**
Semaines d'enseignement	Les formations du secteur Santé débutent à la date arrêtée par les Facultés de Médecine et de Pharmacie Les semestres sont composés de 13 semaines permettant d'organiser les enseignements, les contrôles continus et d'éventuels examens terminaux ou anticipés
Examens	**1ère session du 1er semestre :** du lundi 18 décembre au vendredi 22 décembre 2023 puis du lundi 8 janvier au vendredi 12 janvier 2024 **1ère session du 2nd semestre :** du lundi 29 avril 2024 au vendredi 17 mai 2024 **2ème session (des 1er et 2nd semestres)** : du lundi 3 juin 2024 au vendredi 21 juin 2024 Les dates d'examen sont données à titre indicatif Néanmoins, les salles mutualisées seront réservées prioritairement pour l'organisation des examens
INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES : 2ème semaine des vacances scolaires	**TOUSSAINT** : du samedi 28 octobre au lundi 6 novembre matin - les formations organisées en alternance peuvent déroger à cette règle. **HIVER :** du samedi 24 février au lundi 4 mars matin- les formations organisées en alternance peuvent déroger à cette règle. **PRINTEMPS :** du samedi 20 avril au lundi 29 avril matin
JOURS FERIES	
FERMETURES DE L'ÉTABLISSEMENT : du lundi 25 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 matin; le vendredi 10 mai 2024; du lundi 29 juillet au lundi 19 août 2024 matin	

Dates à confirmer et non soumises au vote de la CFVU

David DECHENAUD rappelle que les composantes académiques sont compétentes pour définir le calendrier de leurs examens et de leurs cours. Toutefois, les locaux mutualisés et la circulation d'étudiants d'une composante académique à une autre impliquent de fixer des interruptions pédagogiques communes. Ainsi, toutes les composantes académiques sont d'accord pour confier l'approbation du calendrier pédagogique à la CFVU. Ce calendrier est par ailleurs élaboré en lien avec l'USMB, dans le cadre de l'utilisation de locaux d'un établissement par les étudiants de l'autre établissement.
David DECHENAUD rappelle également les injonctions contradictoires dont ce calendrier fait l'objet. À la suite de sollicitations de collègues enseignants-chercheurs et de laboratoire, le Président a demandé de limiter les périodes d'enseignements et d'examens. D'autres collègues alertent au contraire sur la densité des enseignements qui impliquent pour les étudiants un nombre d'heures de travail hebdomadaires extrêmement élevé. La marge de manœuvre pour adapter ce calendrier est en réalité quasiment nulle, exception faite des deux sessions d'examens qui peuvent être réduites à une seule dans le cadre du contrôle continu intégral (CCI). Ce calendrier n'est donc pas représentatif de l'organisation annuelle des formations en CCI.

Jean BRETON : Je constate que le forum des masters a été légèrement avancé par rapport à la période habituelle. Je n'y vois aucun inconvénient, mais je souhaiterais savoir s'il y a une raison particulière à ce changement.

Florence COURTOIS : Nous allons sans doute modifier le nom de cet événement qui deviendra le forum « Poursuite d'études ». Ce changement de date est lié à la nouvelle plateforme Mon Master, dont les différentes étapes devraient être anticipées l'année prochaine. Il s'agit donc d'informer les étudiants plus tôt des possibilités de poursuite d'études à l'UGA.

David DECHENAUD : Je reviens sur la question posée il y a plusieurs mois par Laurence VIANES. Si l'on voulait essayer d'alléger la charge de travail hebdomadaire des étudiants (cours et travail personnel), nous devrions soit réduire le volume de cours, soit ne plus mettre en place de seconde session pour étendre les enseignements jusqu'au mois de mai inclus et organiser les examens de session unique et de contrôle continu intégral en juin. Tenir des maquettes avec des volumes horaires en licence de 500, 600 voire 700 heures annuelles sur 2 fois 13 semaines impliquent effectivement des emplois du temps extrêmement lourds pour les étudiants et pour les enseignants.

Laurence VIANES : Je vous remercie d'évoquer cette question. Je m'interroge à ce sujet depuis des années, notamment à propos de la charge de travail hebdomadaire et de l'interruption de quatre mois : mai, juin, juillet et août. J'ai compris la réponse que vous m'avez apportée précédemment ; il n'y a probablement pas d'autres solutions, mais pour ma satisfaction personnelle, je vais m'offrir le luxe de voter contre.

David DECHENAUD : Les TD ont toujours une semaine d'écart avec les CM, et courant mars la plupart des étudiants n'ont quasiment plus de CM. Le mois d'avril est donc un peu particulier. Il faudrait avoir un projet de calendrier type d'une formation en contrôle continu intégral pour voir s'il est effectivement plus étalé et si cela pourrait inciter les équipes pédagogiques à mettre en place le CCI.

Laurence VIANES : J'avais commencé à faire une comparaison avec d'autres universités. Il n'est pas facile de maîtriser les données du CCI.

Florence COURTOIS : La coupure de plusieurs mois permet à un certain

nombre d'étudiants de travailler pour financer leurs études ou de se consacrer à des projets personnels. Un équilibre est à trouver.

David DECHENAUD : Certains masters comportent des stages obligatoires allant parfois jusqu'à 6 mois ; dans ce cas, les mois de mai à août ne sont pas sans activités pédagogiques, même s'il n'y a pas d'activité d'enseignement. Ce calendrier pédagogique n'est pas forcément révélateur des calendriers réellement vécus par les étudiants. En revanche, il correspond assez bien à la réalité de nos cohortes de licence et de master 1.

- Délibérations -

Approbation du calendrier pédagogique 2023-2024

Le calendrier pédagogique 2023-2024 est soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	9
Membres représentés	1
Nombre de votants	10
Voix favorables	9
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le calendrier pédagogique 2023-2024.

Cf. Annexe 3

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 2 février 2023**
3. **Retour sur la commission pédagogique relative à l'évaluation des enseignements**
4. **Approbation du texte de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'offre de formation accréditée**
5. **Approbation du calendrier pédagogique 2023-2024**
6. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant**
   → Aucun candidat
7. **Questions diverses**

Désignation Conseil du Service des langues

	Titulaires désignés le 17/02/2022	Suppléants désignés le 17/02/2022
4 étudiants de la CFVU (2 titulaires + 2 suppléants)	Haiban Aladel ALSHOUNI	Emmy MARC
	Maximilien ROBSON n'est plus inscrit à l'UGA	
	Anthony YOUSSEF	Anthony YOUSSEF

Candidat pour le siège de suppléant d'Anthony YOUSSEF

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 2 février 2023
3. Retour sur la commission pédagogique relative à l'évaluation des enseignements
4. Approbation du texte de cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l’offre de formation accréditée
5. Approbation du calendrier pédagogique 2023-2024
6. Désignation d’un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant
7. **Questions diverses**
   → Néant

La séance est levée à 17h35.

Annexes

1 – Relevé de décisions du 2 février 2023

2a – Cadrage MCCC L – proposition initiale non soumise au vote
2b – Cadrage MCCC LP – proposition initiale non soumise au vote
2c – Cadrage MCCC M – proposition initiale non soumise au vote
2d – Cadrage MCCC L – approuvé par la CFVU
2e – Cadrage MCCC LP – approuvé par la CFVU
2f – Cadrage MCCC M – approuvé par la CFVU

3 – Calendrier pédagogique 2023/2024